

Message du bureau RH1A

Durant leur période de stage pratique, des agents administratifs stagiaires vont être conduits à suivre l'un des stages premier métier organisés d'ici la fin de l'année 2013 :

- "Parcours SPL collectivités territoriales" qui se déroulera à Noisy-le-Grand du 25 novembre au 13 décembre 2013 ;
- "Fiscalité des particuliers : période commune" qui se déroulera à Clermont-Ferrand du 2 au 12 décembre 2013 ;
- "Fiscalité des particuliers : assiette" qui se déroulera à Clermont-Ferrand du 16 au 20 décembre 2013 ;
- "Fiscalité des particuliers : recouvrement" qui se déroulera à Clermont-Ferrand du 16 au 20 décembre 2013 ;
- "Publicité foncière" qui se déroulera à Toulouse du 4 au 19 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de la note de service n° 2013/06/2781 du 26 juin 2013 relative au régime indemnitaire fusionné des agents administratifs des finances publiques stagiaires (période de stage pratique), les agents qui suivront l'un de ces stages hors de leurs résidences administrative et familiale seront indemnisés de leurs frais de déplacement sur la base du régime des indemnités de mission.

Dans ce cadre, en application des dispositions prévues par l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et l'article 30 de l'arrêté ministériel du 1er novembre 2006 modifié, ces agents peuvent d'ores et déjà solliciter des avances à hauteur de 100 % des indemnités de repas et d'hébergement, ainsi que des frais de transport qu'ils engageront durant ces stages.

Aussi, compte tenu du calendrier de fin de gestion, les services gestionnaires voudront bien informer les intéressés dès réception de ce message de l'existence de la possibilité de solliciter des avances et, le cas échéant, de la nécessité de déposer ces demandes dans les meilleurs délais, afin qu'elles puissent être traitées avant la date de fin de gestion.

Le bureau RH1A (*Dylan DIQUERO* : tél 01 53 18 03 58) demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.